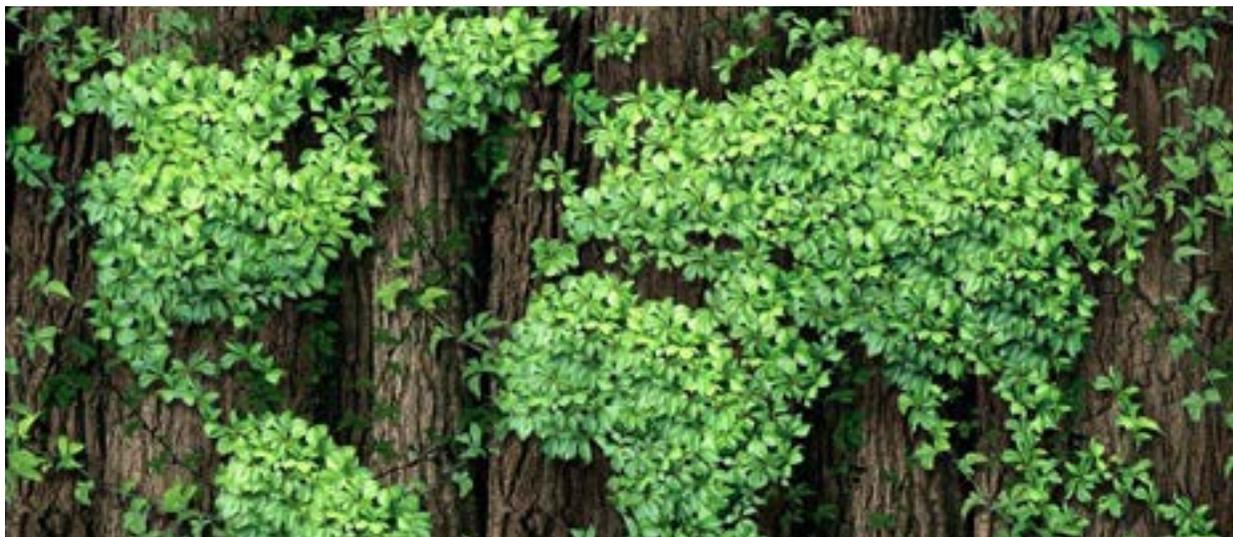


## Changements climatiques : vues d'entreprises d'ici



Le monde s'est réuni à Paris en décembre dernier à l'occasion de la 21<sup>e</sup> **Conférence des parties** de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (la COP 21) avec l'intention d'amener un changement réel. Les résultats sans précédent de cette conférence – l'Accord de Paris en particulier – représentent les progrès les plus importants de la politique mondiale sur les changements climatiques depuis le Protocole de Kyoto de 1997 (voir la figure 1).

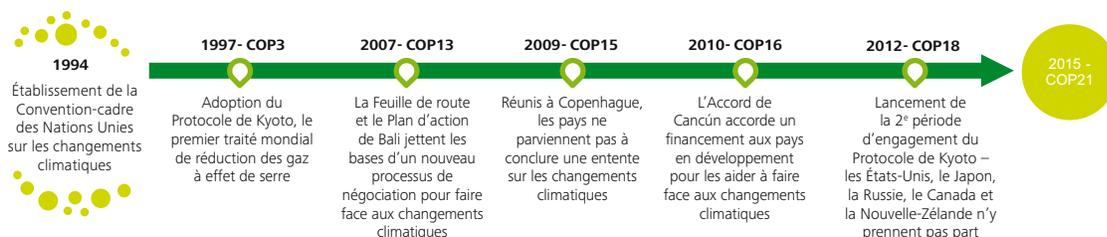


Figure 1 : Étapes ayant mené à la COP21

Adopté par 195 pays et juridiquement contraignant, l'Accord de Paris intègre la souplesse dans sa mise en œuvre, ce qui permet aux pays de déterminer comment contribuer le mieux à la cible de neutralité carbone nette mondiale d'ici à 2050.

L'Accord est décrit comme étant de longue durée, viable et dynamique<sup>1</sup>. En voici plus précisément la teneur :

- Il fixe une limite à moins de 2°C l'augmentation des températures mondiales tout en visant une cible d'augmentation de moins de 1,5°C
- Il exige que les pays signataires quantifient et déclarent les émissions et les réductions nationales de gaz à effet de serre (GES) selon une méthodologie comptable universelle

- Il reconnaît que l'adaptation est essentielle pour encourager les pays en développement à réduire l'effet des changements climatiques
- Il préconise que les pays industrialisés se mobilisent collectivement et s'engagent à affecter 100 milliards de dollars par an au financement des changements climatiques dans les pays en développement d'ici 2020, et promettent d'accorder un financement additionnel à l'avenir

En prévision de la Conférence, Deloitte avait amorcé un dialogue avec 10 sociétés canadiennes de premier plan présentes dans quatre secteurs d'activité – produits de consommation, énergie et ressources naturelles, immobilier ainsi que télécommunications – pour recueillir leurs points de vue sur les progrès accomplis pour les changements climatiques et les résultats escomptés de la COP21.

<sup>1</sup> Carbon Talk. (2015) Simon Fraser University. Page consultée le 29 janvier 2016 au <http://carbontalks.ca/dialogues/public/apres-paris-a-cop21-debrief>.

« L'Accord de Paris est rien de moins qu'un jalon historique pour le secteur mondial de l'énergie. Il accélérera sa transformation en accroissant les investissements dans des technologies plus propres et l'efficacité énergétique. »

Agence internationale de l'énergie

Le message très clair que nous avons entendu – encore une fois, *avant* la Conférence – est que les entreprises canadiennes étaient prêtes à signer et prévoyaient un accord qui aplanirait les disparités pour l'industrie et encouragerait l'adoption de solutions innovatrices pour atténuer les changements climatiques et s'y adapter. Les répondants ont été d'avis que l'incidence de la COP21 sur eux dépendrait du niveau de participation du Canada aux délibérations et, qu'indépendamment de cela, l'utilité des engagements et des cibles serait liée à l'efficacité des stratégies mises en place pour les respecter.

En bref, les entreprises canadiennes étaient modérément optimistes quant aux résultats. Dans le présent document, il sera question des réponses obtenues dans le cadre de notre sondage préliminaire à la lumière des réalisations réelles de COP21.

### Les entreprises canadiennes souhaitent que les disparités soient aplanies et que la politique de neutralité carbone soit clarifiée

#### Point de vue antérieur à la COP21

Contraintes et certitudes. Les premières sont des catalyseurs de la création et de l'innovation tandis que les secondes sont des vecteurs de croissance. En l'occurrence, les entreprises canadiennes se tournent vers le gouvernement fédéral dans les deux cas. Contrairement à la réputation d'inaction de notre pays en matière de changements climatiques<sup>2</sup>, les chefs d'entreprise canadiens interviewés par Deloitte ont affirmé qu'ils étaient prêts pour un accord, qu'ils prévoyaient une nouvelle réglementation du carbone et qu'ils avaient hâte de démontrer leur leadership. C'est pourquoi ils souhaitaient que l'accord ait une portée mondiale et comporte une cible nationale et des stratégies de mise en œuvre provinciales qui tracent une ligne claire entre les exigences sectorielles et la cible nationale.

#### Ce que nous avons entendu à Paris

Bien qu'il n'ait pas encore été ratifié<sup>3</sup>, l'Accord de Paris contribue grandement à créer les certitudes souhaitées par les entreprises à l'égard de la politique sur les changements climatiques.

Selon le Secrétariat des Nations Unies, les Contributions prévues déterminées au niveau national (INDC) – les cibles par pays ou les plans d'action en matière de changements climatiques qui ont précédé les pourparlers de Paris – ne seront pas suffisantes pour limiter le réchauffement mondial à 2°C. Aussi les pays sont-ils tenus de présenter un nouveau plan national, appelé Contribution déterminée au niveau national (NDC), une fois que l'Accord aura été ratifié<sup>3</sup>. Les pays doivent à la fois rendre compte de leurs progrès tous les cinq ans et mettre à jour leurs cibles pour qu'elles soient le plus ambitieuses possible à ce moment. Un bilan mondial sera effectué tous les cinq ans pour évaluer les progrès mondiaux et communiquer les cibles NDC subséquentes. Le premier bilan sera réalisé en 2023 à la suite d'un effort volontaire en 2018. La figure 2 indique les jalons correspondants au Canada.

Il va sans dire que l'intégrité et le succès de ce programme d'examen sont tributaires de la transparence et de l'engagement de l'industrie tout comme des pays.

#### Le Canada a saisi le moment à Paris

##### Point de vue antérieur à la COP21

La plupart des chefs d'entreprise canadiens que nous avons interviewés ont observé que l'incidence réelle de la COP21 sur eux dépendrait largement de la participation et de la présence du gouvernement fédéral du Canada aux pourparlers. Les entreprises veulent que le gouvernement assume un rôle de leadership et veille à ce que les valeurs et les points de vue du Canada soient représentés.

Il est entendu qu'au cours des dernières années, le Canada avait acquis une réputation internationale peu enviable dans le domaine des changements climatiques. Le secteur canadien de l'énergie, en particulier, a exprimé l'espoir que les politiques des nouveaux gouvernements fédéral et albertain contribuent à l'amélioration des perspectives mondiales.

##### Ce que nous avons entendu à Paris

Même avant la tenue de la COP21, il était clair que les changements climatiques faisaient partie intégrante de la nouvelle plate-forme du gouvernement fédéral. La mention « changement climatique » a même été ajoutée au nom du ministère de l'Environnement, et les mandats de tous les ministères comporteront désormais des objectifs en matière de changements climatiques. Entre-temps, quelques jours avant la COP21, l'Alberta avait annoncé son plan de leadership en matière de changements climatiques. Cette annonce explique l'accueil chaleureux qui a été réservé par la communauté internationale au gouvernement canadien à Paris. Le plan prévoit la limitation des émissions de GES provenant des sables bitumineux à 100 mégatonnes par an et l'élimination progressive de la production d'électricité alimentée au charbon d'ici 2030.

<sup>2</sup> McDonald, B. (27 novembre 2015). *Can Canada avoid the Fossil Award at UN climate talks?* CBC News. Page consultée le 19 février 2016 au <http://www.cbc.ca/news/technology/can-canada-avoid-the-fossil-award-at-unclimatetalks-1.3307407>

<sup>3</sup> L'Accord sera ratifié une fois que 55 % des pays qui produisent 55 % des émissions mondiales l'auront signé. La période de signature commencera le 22 avril 2016 et sera ouverte pendant un an.

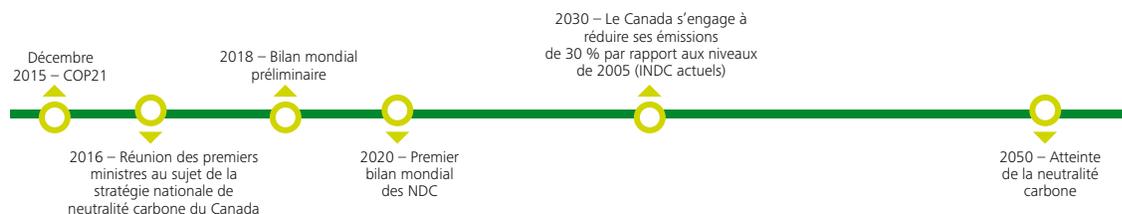


Figure 2 : Jalons importants postérieurs à la COP21 pour le Canada

Pays	INDC	Systèmes ou programmes actuels de tarification du carbone	Systèmes ou programmes proposés de tarification du carbone
Canada	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 30 % des niveaux de 2005 d'ici à 2030</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taxe de la C.-B. de 30 \$/tonne</li> <li>• Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission du Québec (lié à celui de la Californie en 2014)</li> <li>• Prix en Alberta : 15 \$/tonne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gel de la taxe de la C.-B. jusqu'en 2018, hausses subséquentes possibles</li> <li>• Le système de plafonnement et d'échanges de l'Ontario entrera en vigueur en 2017 et sera assorti d'une limite de réduction des émissions de 3,7 %</li> <li>• Le prix en Alberta passera à 20 \$/tonne en 2017, puis à 30 \$ en 2018, et augmentera continuellement de 2 % après 2018</li> </ul>
États-Unis	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De 26 % à 28 % des niveaux de 2005 d'ici à 2025</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système de plafonnement et d'échange de la Californie</li> <li>• Initiative régionale en matière de GES</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taxe possible dans l'État de Washington de 25 \$/tonne</li> <li>• Taxe possible dans l'État de New York de 35 \$/tonne</li> <li>• Taxe possible dans l'État de l'Oregon de 10 \$/tonne</li> </ul>
Australie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De 26 % à 28 % des niveaux de 2005 d'ici à 2030</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Révocation de la taxe nationale sur le carbone en 2014</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan d'action direct, Fonds de réduction des émissions compris, prêt aux fins d'examen en 2017</li> </ul>
Chine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plafonnement des émissions de carbone d'ici à 2030</li> <li>• Réduction de l'intensité en carbone du PIB à 65 % sous les niveaux de 2005 d'ici à 2030</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sept systèmes municipaux de plafonnement et d'échange pilotes à Beijing, Chongqing, Shanghai, Shenzhen et Tianjin</li> <li>• Deux systèmes provinciaux de plafonnement et d'échange pilotes à Guangdong et Hubei</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption d'un système national d'échange de droits d'émission en 2017</li> </ul>
Union européenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 40 % sous les niveaux de 1990 d'ici à 2030</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système d'échange de droits d'émission de l'UE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite du système d'échange de droits d'émission de l'UE</li> </ul>

Tableau 1 : INDC actuels de certaines parties à la COP21 (sources à la page 9)

« Le Canada est de retour, mes amis. »

Premier ministre Justin Trudeau

Les limites ont été fixées tant pour les autres économies dominées par l'énergie que pour les territoires infranationaux.

Dans la mesure où la COP21 proprement dite était en cause, le Canada avait envoyé une délégation de 300 personnes, dont le premier ministre Justin Trudeau, les premiers ministres des provinces et les ministres du Cabinet.

La nouvelle ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Catherine McKenna, a fait partie des 14 ministres qui ont animé la Conférence. La communauté internationale a réagi positivement à cette forte présence. Achim Steiner, directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, a observé que « [le Canada] a très rapidement occupé l'avant-scène... en un très court laps de temps, redevenant un acteur clé sur la scène mondiale<sup>4</sup> ».

<sup>4</sup> Chevalier, J. (27 janvier 2016). *Canada has responsibility to lead by example, UN environment chief says*. CBC News. Page consultée le 1<sup>er</sup> février 2016 au <http://www.cbc.ca/news/politics/unep-environment-canada-green-tech-1.3422440>.

Depuis la Conférence, le gouvernement fédéral a promis de réduire les émissions de GES en deçà des engagements soumis antérieurement dans son INDC, qui est actuellement inférieur aux niveaux d'engagement d'autres pays chefs de file (voir le tableau 1). Selon la ministre McKenna, la cible INDC de réduction des émissions de 30 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici à 2030 « sera un niveau plancher, mais il est clair que nous voulons faire mieux [ . . . ]. Nous allons faire équipe avec les provinces et les territoires pour établir notre cible, mais aussi les mesures à prendre pour l'atteindre<sup>5</sup> ».

Le dernier point de la ministre est capital, en particulier pour les entreprises sondées par Deloitte. Le gouvernement fédéral a rencontré les premiers ministres provinciaux le 3 mars 2016 pour discuter d'une stratégie nationale intégrée face aux changements climatiques. Cette stratégie comprend une entente de principe pour des mécanismes de tarification du carbone. Des groupes de travail ont été mis sur pied pour

<sup>5</sup> Catherine McKenna, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, novembre 2015

couvrir quatre principaux aspects : les technologies propres, l'innovation et l'emploi, la tarification du carbone et les mesures d'atténuation. Un rapport sera présenté en octobre 2016 et les résultats seront utilisés pour la création d'un « cadre pancanadien pour la croissance écologique et l'adaptation aux changements climatiques. »

En plus de la création des groupes de travail, un certain nombre de faits notables postérieurs à la COP21 ont émergé. Par exemple, le gouvernement fédéral a commencé à donner suite à sa promesse de prendre des mesures tangibles, assorties de plans pour exiger que des essais climatiques soient effectués dans les projets de terminaux d'oléoducs et de GNL afin de déterminer leur effet sur les émissions du Canada<sup>6</sup>.

Qu'en est-il des entreprises?

## Il y a un décalage entre la cible INDC du Canada et l'activité des entreprises canadiennes

### Point de vue antérieur à la COP21

<sup>6</sup>McCarthy, S. (25 janvier 2016). *Ottawa to mandate climate tests for proposed pipelines, LNG terminal*. Globe and Mail. Page consultée le 25 janvier 2016 au <http://www.theglobeandmail.com/report-on-business/industry-news/energy-and-resources/ottawa-to-mandate-climate-tests-for-proposed-pipelines/article28391364/>

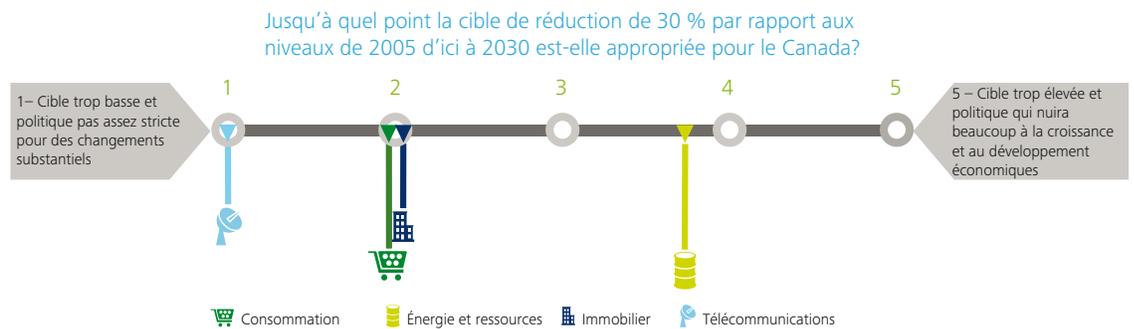


Figure 3 : Pertinence perçue de l'INDC de la COP21 du Canada (données tirées de dix entrevues auprès d'entreprises de premier plan, compte tenu de leurs points de vue sur leurs secteurs d'activité)

Les entreprises canadiennes avaient l'impression d'être très déconnectées de la cible INDC. Bien que nous ayons entendu divers commentaires au sujet de la pertinence perçue de la cible (voir la figure 3), le consensus a été que la justesse d'une cible dépendait de l'efficacité de la stratégie mise en place pour l'atteindre.

La mise en œuvre d'une stratégie en matière de changements climatiques en est encore à ses balbutiements à l'échelle du Canada. Des entreprises ont mis en place un large éventail de mesures relatives aux changements climatiques, par exemple, des mesures de suivi et la planification de scénarios assortis d'une tarification fictive interne du carbone. Des entreprises de premier plan considèrent les changements climatiques comme des sources d'occasions et prennent des mesures proactives pour stimuler leur croissance dans une économie à faible intensité en carbone. Cependant, les efforts sont en moyenne marginaux et sporadiques. Il est important de noter que les entreprises canadiennes ont du mal à entrevoir des avantages de rentabilité associés à l'étape suivante de la réduction des émissions en l'absence d'une stratégie nationale et de la réglementation nécessaire pour la soutenir. Les entreprises veulent une stratégie claire, tactique et, avant tout, pertinente pour déterminer leur contribution à la cible nationale et servir de catalyseur de changements plus vastes.

### Ce que nous avons entendu à Paris

Le Canada s'est engagé à établir une stratégie nationale avec le concours de toutes les provinces. Bien que les détails de cette stratégie n'aient pas encore été définis, la ministre McKenna a déclaré que le changement est imminent. « Une

### Points de vue des entreprises canadiennes

« La cible actuelle est raisonnable, mais, jusqu'à maintenant, aucune stratégie claire de nature à faciliter son atteinte n'a été établie. »

Un cadre supérieur d'une entreprise du secteur de l'énergie et des ressources

« Nous avons besoin d'une stratégie pour atteindre cette cible, et la politique de l'Alberta est un élément [de celle-ci]. »

Un cadre supérieur d'une entreprise du secteur de l'énergie et des ressources

« Il est injuste d'établir un objectif de réduction de 30 % sans tenir compte des [secteurs]. »

Le vice-président d'une société immobilière

« Ce qu'on ne dit pas, c'est comment [le gouvernement fédéral] effectue le suivi de la cible et en rend compte, et comment il a délégué l'obligation de rendre compte... Il y a des lacunes à combler.

Un cadre supérieur d'une entreprise du secteur des télécommunications

« Une chose est claire et nette : nous allons imposer une tarification au carbone... »

Catherine McKenna, ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada

chose est claire et nette : nous allons imposer une tarification au carbone, [et] nous savons pertinemment que nous devons nous réorienter vers une économie à faible intensité en carbone, a-t-elle déclaré. Nous allons évaluer les outils nécessaires pour y arriver avec les provinces et les territoires de même qu'avec les leaders autochtones. »

Pour déterminer un mécanisme adéquat et efficace pour le Canada, le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et 17 autres territoires de compétence ont adhéré à la Coalition des Nations Unies pour le leadership en matière de tarification du carbone.

Cette coalition vise à réunir des leaders du gouvernement, du secteur privé et de la société civile pour échanger leurs expériences dans le domaine de la tarification du carbone et élargir les données factuelles sur les systèmes et les politiques de tarification du carbone les plus efficaces<sup>7</sup>. Le Canada a été le seul pays où des territoires infranationaux se sont joints à la coalition, ce qui démontre la force de l'engagement politique renouvelé du Canada à prendre des mesures pour faire face aux changements climatiques.

Bien que le Canada examine son INDC et se prépare à soumettre une cible révisée, les entreprises entendent la cible mondiale de 2050, soit la neutralité carbone, ou un équilibre égal de sources de carbone et des puits de carbone.

À l'occasion de la séance de clôture du Charlotte Business Forum à l'Université de Caroline du Sud en décembre 2015, des cadres supérieurs de grandes sociétés telles que Kellogg, IKEA et Google ont discuté d'un éventail de possibilités pour que les entreprises adhèrent à la neutralité carbone. Il a notamment été question des réductions de l'utilisation de l'énergie et des investissements dans de nouvelles technologies ou des technologies renouvelables.

**L'incidence potentielle de la COP21 sur les entreprises canadiennes sera importante, mais elle s'inscrira dans un mouvement plus vaste**

#### Points de vue antérieurs à la COP21

Dans l'ensemble, les entreprises canadiennes savent que les mesures qui doivent être prises dans le domaine des changements climatiques ne sont pas strictement dictées par les résultats de la COP21.

Les investisseurs exigent plus d'information sur l'empreinte carbone des entreprises dans lesquelles ils investissent au moyen de mécanismes de divulgation tels que le Carbon

<sup>7</sup> *Carbon Pricing Leadership*. (2016). Page consultée le 29 janvier 2016 au <http://www.carbonpricingleadership.org/leadership-coalition>.

Disclosure Project et le financement environnemental, social et de gouvernance. Plus que jamais, les médias, les ONG et les collectivités scrutent les entreprises à cet égard. En termes simples, peu importe qu'une loi soit promulguée au Canada pour donner suite à la COP21, les entreprises savent qu'elles doivent être proactives pour faire face aux changements climatiques afin de démontrer qu'elles sont sensibilisées aux risques et qu'elles ne manquent pas de perspicacité.

Par conséquent, la COP21 est le point culminant de nombreux événements qui ont ramené les changements climatiques à l'avant-scène du discours politique.

Les personnes interviewées nous ont dit qu'elles s'attendaient à ce que les résultats de la COP21 aient une incidence modérée ou faible sur leurs entreprises (voir la figure 4). Cela ne tient pas forcément au fait qu'elles estiment que la COP21 ne parviendra pas à produire des résultats tangibles. Il s'agit plutôt, et plus simplement, du fait que l'impulsion globale en faveur de la résolution du problème des changements climatiques est perçue comme étant plus influente que n'importe quelle conférence. En fait, des entreprises de premier plan prennent déjà un éventail de mesures pour contrôler et atténuer leur effet.

#### Ce que nous avons entendu à Paris

Dans l'éventualité où cela n'était pas clair avant la COP21, l'attention mondiale suscitée par l'Accord de Paris montre sans équivoque que l'intérêt et l'attention portés aux changements climatiques sont là pour rester. En plus d'établir des cibles nationales de réduction des GES, l'Accord de Paris a fait appel aux pays industrialisés pour qu'ils versent annuellement 100 milliards de dollars aux pays en développement d'ici à 2020 pour que ces derniers investissent dans les énergies propres et l'adaptation aux changements climatiques. Le Canada a promis de verser 2,65 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années pour appuyer les pays en développement dans leur passage à des économies à faible intensité en carbone et s'adapter aux changements climatiques<sup>8</sup>.

En d'autres termes, la COP21 a renforcé l'impulsion internationale qui se manifeste déjà. On se demande maintenant comment les promesses faites par le gouvernement fédéral du Canada à l'Accord de Paris se traduiront en textes de loi au pays même.

<sup>8</sup> Fekete, J. (27 nov. 2015). *Trudeau pledges \$2.65B to help poor countries fight climate change*. The National Post. Page consultée le 25 janvier 2016 au <http://news.nationalpost.com/news/canada/trudeau-pledges-2-65b-to-help-poor-countries-fight-climate-change>.

« Nous sommes en train d'envoyer un formidable signal au marché. »

John Kerry, secrétaire d'État des États-Unis



**Figure 4 : Incidence prévue de la COP21** (données tirées de dix entrevues auprès d'entreprises de premier plan, compte tenu de leurs points de vue sur leurs secteurs d'activité)

# Qu'est-ce que cela signifie pour votre entreprise?

## Soyez préparé

Les entreprises commencent à entrevoir les répercussions des changements climatiques, et les risques qui y sont associés sont de plus en plus visibles sur les radars de nombreuses organisations vigilantes.

Mis à part le risque matériel que les conditions météorologiques extrêmes représentent pour les actifs, les investisseurs et les autres parties prenantes s'intéressent davantage aux mesures d'atténuation et d'adaptation qui peuvent limiter les répercussions possibles sur les activités. Des mécanismes consistant, par exemple, à exiger des entités qu'elles démontrent qu'elles reconnaissent les risques liés aux changements climatiques et qu'elles ont analysé les répercussions qu'elles peuvent avoir sur les rendements des investissements à court, moyen et long terme pourraient aider à améliorer la gestion générale de ces risques. Comme on peut le lire dans le rapport sur les risques mondiaux 2016 du Forum économique mondial, « après avoir fait partie des cinq principaux risques au cours des trois dernières années, l'échec des mesures d'atténuation des changements climatiques et des mesures d'adaptation aux changements climatiques figure maintenant en tête de liste et est perçu en 2016 comme le principal risque pour les années à venir<sup>9</sup> ».

L'atténuation des risques n'est cependant qu'un côté de la médaille. Selon le secrétaire d'État américain John Kerry, « le passage (à une économie à faible intensité en carbone) s'accompagne de retombées économiques... c'est l'une des perspectives économiques les plus prometteuses de

l'histoire<sup>10</sup> ». Des billions de dollars seront nécessaires à l'avènement d'une économie à faible intensité en carbone, et les entreprises qui sont bien préparées et disposent des outils et de l'expertise nécessaires seront mieux placées pour s'adapter au changement et mettre à profit ces occasions. Avant la COP21, les entreprises sondées par Deloitte avaient reconnu ces occasions. Et bien qu'elles aient été d'avis qu'elles étaient en position favorable par rapport à leurs pairs pour faire face aux risques liés aux changements climatiques (voir la figure 5), elles avaient aussi compris qu'il y avait du travail à faire pour saisir les occasions offertes par la politique en évolution en matière de changements climatiques.

La section suivante décrit les stratégies qui permettent aux entreprises de suivre le rythme de l'évolution de la politique de changements climatiques et de l'utiliser comme plate-forme pour exercer un leadership dans une économie à faible intensité en carbone.

<sup>10</sup> *Caring for Climate Business Form, Day 2.* (2016). Page consultée le 29 janvier 2016 au <https://www.unglobalcompact.org/take-action/events/71-car-ing-for-climate-business-forum#videos>

<sup>9</sup> *World Economic Forum.* (2016). Page consultée le 29 janvier 2016 au <http://reports.weforum.org/global-risks-2016/executive-summary/>

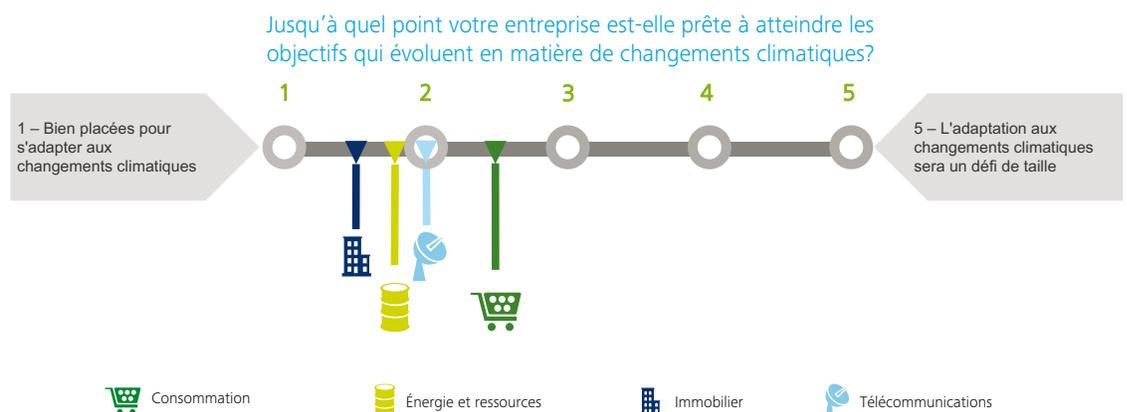


Figure 5 : Degré de préparation relatif des entreprises canadiennes pour atteindre les objectifs en matière de changements climatiques (données tirées de dix entrevues auprès d'entreprises de premier plan, compte tenu de leurs points de vue sur leurs secteurs d'activité)

## Exigences à respecter

La gestion des risques liés aux émissions de carbone, qui relevait du domaine de l'innovation, est devenue une nécessité. Les entreprises et leurs impératifs varient, et il est clair qu'une réduction considérable des GES ne pourra être réalisée sans prix à payer. Néanmoins, il est temps que les entreprises passent à l'action pour déterminer où elles veulent se situer dans le spectre de l'adaptation et se préparer à jouer un rôle stratégique parmi les autres entreprises de leur secteur.

Il y a évidemment quelques exigences minimales à satisfaire (voir la figure 6). Les entreprises devront quantifier et déclarer leurs émissions chaque année, effectuer des évaluations des risques pour tenir compte du risque lié aux émissions de carbone et aux actifs immobilisés, et élaborer une stratégie de résilience et d'adaptation climatiques.



Figure 6 : Considérations minimales pour établir une solide stratégie de gestion des risques liés au carbone

## Mot de la fin

La politique en matière de changements climatiques se transforme rapidement. Au cours des prochains mois, nous verrons plus en détail comment la loi influencée par la COP21 sera promulguée au Canada, mais nous pouvons d'ores et déjà dire avec certitude que les entreprises canadiennes qui s'adapteront, innoveront et tireront partie des occasions offertes par les restrictions imposées aux émissions de GES seront les leaders de l'économie à faible intensité en carbone soutenue par le gouvernement fédéral.

Pour la première fois depuis des décennies, les entreprises et l'État commencent à harmoniser leurs efforts pour prendre des mesures efficaces. Le Canada est bien placé pour agir.



Sources de la figure 1 : *Current INDCs for selected COP21 parties*, Australian Department of Environment. (2015). *The emissions reduction fund: The safeguard mechanism*. Sydney. Page consultée au <https://www.environment.gov.au/climate-change/emissions-reduction-fund/publications/factsheet-erf-safeguard-mechanism> Cap-and-Trade Program. (n.d.) Page consultée au <http://www.arb.ca.gov/cc/capandtrade/capandtrade.htm> Crocker, D. (7 décembre 2015). *Ontario outlines key aspects of incoming cap-and-trade market*. DLA Piper. Page consultée au <https://www.dlapiper.com/en/canada/insights/publications/2015/12/ontario-outlines-aspects-of-incoming-cap-and-trade/> Government of British Columbia. (2015a). *Climate action legislation*. Page consultée au <http://www2.gov.bc.ca/gov/content/environment/climate-change/policy-legislation-programs/legislation-regulations> Government of Alberta (2015b). *Climate leadership discussion document*. Page consultée au <http://www.alberta.ca/albertacode/images/Climate-Leadership-Discussion-Document.pdf> Government of Alberta (2015c). *Guidelines and legislation*. Page consultée au <http://esrd.alberta.ca/climate-change/guidelines-legislation/default.aspx> Government of Alberta (2015d). *Climate Leadership Plan*. Consulté au <http://alberta.ca/climate/leadership-plan.cfm> Government of Alberta. (2015e). *Alberta continues climate leadership by joining the Climate Group's States and Regions Alliance*. Page consultée au <http://alberta.ca/release.cfm?xID=38935AFEC5C2B-F979-CF3E-8328C30BCA04DA1E> *Regional Greenhouse Gas Initiative*. (n.d.). Page consultée au <http://www.rggi.org/> States. (n.d.). Dernière mise à jour 12 février 2016. Page consultée au <http://www.carbontax.org/states/> Sustainable Prosperity. (2015). *A new report to celebrate 7 years for British Columbia's carbon tax*. Page consultée au <http://sustainableprosperity.ca/blog/new-report-celebrate-7-years-British-Columbia-carbon-tax> The Climate Group. (2015). *Rio de Janeiro and Catalonia launch first global initiative on climate adaptation at the regional level*. Page consultée au [http://www.theclimategroup.org/what-we-do/news-and-blogs/riodejaneiro-and-catalonia-launch-first-global-initiative-on-climate-adaptation-at-the-regional-level/?utm\\_source=hootsuite](http://www.theclimategroup.org/what-we-do/news-and-blogs/riodejaneiro-and-catalonia-launch-first-global-initiative-on-climate-adaptation-at-the-regional-level/?utm_source=hootsuite) The EU Emissions Trading System (ETS). (11 février 2016). Page consultée au [http://ec.europa.eu/clima/policies/ets/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/clima/policies/ets/index_en.htm) Tiezzi, S. (26 septembre 2015). *What you need to know about China's cap-and-trade announcement*. The Diplomat. Page consultée au <http://thediplomat.com/2015/09/what-you-need-to-know-about-chinas-capandtrade-announcement/> United Nations Framework Convention on Climate Change. (2015). *INDCs as communicated by parties* [fichiers de données]. Page consultée au <http://www4.unfccc.int/submissions/indc/Submission%20Pages/submissions.aspx>

## www.deloitte.ca

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir [www.deloitte.com/ca/apropos](http://www.deloitte.com/ca/apropos).